

Mobilisation nationale des biologistes médicaux
« Shutdown du 23 au 31 décembre 2024 »

« Le budget annuel de l'Etat pour vos examens de biologie est désormais insuffisant et sera épuisé avant la fin de l'année. Votre laboratoire devra donc fermer du 23 décembre au 31 décembre 2024. Les biologistes médicaux dénoncent ces réductions successives de budget imposées aux laboratoires, qui mettent en danger votre santé en réduisant la qualité des soins et l'accès à votre laboratoire de proximité. Vous pouvez exprimer votre soutien aux laboratoires de proximité en signant la pétition ou en scannant le QR code. »

Rappel des modalités

1. Tous les laboratoires privés qui suivent le mouvement et qui reçoivent des patients doivent être fermés au public, que ce soit un site pré-post, un site accolé à un plateau technique ou un site présent au sein d'un établissement de santé (Clinique, CH ou autre).
2. Tous les prélèvements externes seront refusés, quel que soit le motif, y compris pour les urgences ou chimiothérapies. Cela concerne tous les prélèvements transmis par une IDE/SF/médecin, les d'EHPAD, les Centres de Santé, l'HAD, etc.
3. Pour les centres de dialyse (externes ou intra-cliniques), les examens sont réalisés.
4. Pour les patients hospitalisés dans des établissements de santé (cliniques, CH) dont le laboratoire à la charge, les examens sont réalisés.
5. Lorsqu'un patient se présente aux urgences (clinique ou CH), et afin d'éviter les réquisitions, ses examens sont pris en charge.
6. Dans les centres de PMA, il n'y a pas de prise de RDV lors des jours de fermeture, il faut prévoir de les décaler.
7. D'une manière générale, il faut prévenir tous les professionnels de santé afin de décaler les prélèvements programmés.
8. Les patients doivent être prévenus par un affichage dédié au Shutdown et une information mentionnant de contacter le Centre 15 en cas d'urgence.